

ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION / DGAFP-2026-02 GESTION DE CERTAINS ASPECTS DU DISPOSITIF DU CHEQUE-VACANCES

CADRE DE REPONSE TECHNIQUE

|  |
| --- |
| **Critère prix : 40%, en lien avec le DQE** |
| **Critère technique 50 % : Organisation et méthodologie mises en place pour garantir la bonne exécution des prestations**  Le candidat fournit toutes les informations utiles sur l’organisation dédiée à la prestation, ce critère est composé de 4 sous critères :   * *Composition et dimensionnement de l’équipe dédiée (30%)* * *Qualité de la démarche d’accompagnement (30%)* * *Lutte contre la fraude (25%)* * *Qualité des livrables (15%).* |
| 1. **Composition et dimensionnement de l’équipe dédiée**   Le candidat est jugé sur le détail des moyens humains : interlocuteur dédié, nombre de personnes composant les équipes et fourniture de l’organigramme, qualifications sur la base des CV fournis, niveau de compétences, expériences professionnelles et missions allouées. |
| 1. **Qualité de la démarche d’accompagnement**   Propositions de simplification du dispositif et d’amélioration de diffusion au sein des services.  Description des méthodes d’accompagnement, aussi bien en matière d’information des agents, que d’assistance aux bénéficiaires. Le soumissionnaire est jugé sur les canaux d’informations et d’assistance mis en place, ainsi que sur la fluidité et la simplicité d’utilisation pour l’agent |
| 1. **Lutte contre la fraude**   Le candidat est jugé sur la description des outils, des méthodes utilisés en matière de lutte contre la fraude. |
| **4. Qualité des livrables**   * 1. **Formulaire de demande**   Le candidat est jugé sur la qualité, la lisibilité et la simplicité du formulaire.   * 1. **Tableaux de bord**   Le candidat est jugé sur la clarté, l’effectivité, et la qualité du tableau et de la plateforme mis à disposition à la DGAFP. Le Titulaire propose un projet de maquette à cet effet. |
| **Critère environnementale 10 % : Politique du titulaire en faveur de la limitation de la consommation énergétique et des ressources mises en œuvre pour l’exécution des prestation du marché** |